



Mon artisan annule son devis (3 semaine avant les travaux), alors

Par **noha29n**, le **13/09/2011** à **22:22**

Bonsoir,
début juillet je signe un devis pour la pose d'une porte d'entrée, aujourd'hui, coup de téléphone de cet artiant pour me demander de passer au showroom car il y a un problème ! A mon arrivé il m'explique qu'il annule le devis (qui a été signé) car il vient de ce rendre compte qu'il me facture la porte d'entrée et la pose à moins cher qu'il ne l'achète ! As t'il droit d'annuler ce devis qui pour moi une fois signé devient un contrat ? Il joue sur le fait qu'il ne peut vendre sa porte moins cher qu'il ne l'achète, pas légal selon lui ! Que faire ??? merci de me répondre !!!